

**Femmes-hommes : des inégalités à l'égalité ?, Problèmes politiques et sociaux, n°968, janvier 2010, Dossier réalisé par Réjane Sénac-Slawinski<sup>1</sup>, Paris, La Documentation française.**

Ce numéro présente, dans une approche résolument interdisciplinaire, des extraits d'ouvrages de référence sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Des progrès importants ont été accomplis en un siècle. Cependant, il reste également des inégalités persistantes entre les sexes, aussi bien dans nos représentations que dans nos pratiques. De nombreuses terres de mission pour les femmes subsistent : toutes les filières scientifiques et la chirurgie lourde, les cabinets d'affaires, les conseils d'administration des grandes entreprises, et surtout les plus hauts postes politiques. **En 2008, la France se classe au 58<sup>ème</sup> rang mondial pour la place des élues dans les Assemblées. Dans l'UE, près de 90 % des membres des conseils d'administration des entreprises cotées en bourses sont des hommes<sup>2</sup>.**

« Toute femme qui se montre se déshonore », Pythagore.

**I) Les inégalités d'accès aux plus hautes responsabilités professionnelles et politiques en Europe :**

**L'égalité professionnelle : Quelques repères statistiques :**

Les femmes représentent<sup>3</sup> :

- 47,1 % de la population active<sup>4</sup>. **Le fait que les femmes constituent désormais près de la moitié des travailleurs est une mutation sociale majeure.**

- 17,6 % des ouvriers, 76,8 % des employés, 49,4 % des professions intermédiaires, 37,3 % des cadres et professions intellectuelles supérieures et 17,1 % des chefs d'entreprise de 10 salariés et plus.

- 30,3 % des femmes actives occupent un emploi à temps partiel, contre 5,8 % des hommes. 82 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes en 2006.

-le salaire annuel moyen brut des femmes est inférieur à celui des hommes de 18,9 % dans le secteur privé et semi-public<sup>5</sup>.

-le taux de chômage des femmes est de 9,6 % contre 8,1 % pour les hommes. Cet écart s'accroît parmi les jeunes<sup>6</sup>.

- les femmes retraitées âgées de 60 ans et plus disposaient en 2004 d'une pension d'un montant inférieur de 38 % à celui des hommes<sup>7</sup>.

**La sous-représentation des femmes au sommet de la hiérarchie professionnelle** est très marquée dans les grandes entreprises. En 2007, moins de 3 % des sociétés de premier plan des 27 Etats membres de l'UE ont une femme à la tête de leur plus haute instance décisionnelle. Cette faiblesse est encore plus criante dans les pays d'Europe de l'Ouest : en effet, plus de 10 % des sociétés de premier plan sont présidées par une femme en République tchèque, en Pologne, en Slovaquie et en Bulgarie, contre seulement 1 % dans les pays de l'UE

<sup>1</sup> Chargée de recherche au CNRS et chargée de cours à l'EHESS.

<sup>2</sup> « Les femmes et les hommes dans la prise de décision en 2007. Analyse de la situation et tendances », Bruxelles, Commission européenne, DGEASEC, 2008.

<sup>3</sup> Source : ministère de l'Intérieur, 2009.

<sup>4</sup> Contre 34 % en 1962. Voir l'annexe 1 pour une comparaison communautaire.

<sup>5</sup> Cet écart s'explique, pour partie, par la concentration des emplois féminins. Mais quand on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », il reste encore des écarts de salaire notables, ce qui indique l'existence de mécanismes de discrimination à l'égard des femmes.

<sup>6</sup> Entre 15 et 24 ans, elles sont 24 % à être au chômage, contre 21 % des hommes.

<sup>7</sup> Source : INSEE 2007.

à 15. En outre, il n'y a quasiment pas d'évolution de ce dernier chiffre depuis plusieurs années.

Si les femmes ont opéré une percée dans les instances paritaires, elles restent davantage représentées dans les organisations syndicales que patronales. En revanche, la participation des femmes à la création d'entreprises reste relativement constante depuis 10 ans<sup>8</sup>. Une entreprise européenne sur trois est actuellement créée par une femme<sup>9</sup>.

Ces chiffres permettent de mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs annoncés par la « Feuille de route pour l'égalité », établie par la Commission européenne en 2006, à savoir « promouvoir la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité à la prise de décision » à l'horizon 2011. En France, le Label égalité, instauré en 2004, concerne 40 entreprises à ce jour ; la Charte de la parentalité en entreprise a été signée par 30 entreprises en 2008. Les accords en matière d'égalité professionnelle se développent. Mais en 2004, 72 % des entreprises n'avaient toujours pas ouvert de négociations à ce sujet. Plusieurs études montrent que la prise en compte des contraintes familiales par les entreprises (crèches par exemple ...) n'est pas seulement un facteur de coût mais qu'elle peut aussi procurer des avantages comme la réduction du turn-over, une amélioration des retours sur investissement en formation, une réduction de l'absentéisme, une limitation du recours aux congés maladie, une réduction du stress au travail, un renforcement de l'attachement des salariés à l'entreprise et une augmentation du taux de retour de congé parental.

ACTIFS OCCUPÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LE SEXE EN 2006					
<i>en milliers</i>					
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes en %	Population féminine occupée en %
Agriculture, sylviculture et pêche	259	670	929	27,9	2,2
Industries agricoles	231	380	611	37,8	2,0
Industries des biens de consommation	310	358	668	46,4	2,7
Industrie automobile	53	250	303	17,5	0,5
Industries des biens d'équipement	163	676	839	19,4	1,4
Industries des biens intermédiaires	328	1 019	1 347	24,4	2,8
Énergie	54	217	271	19,9	0,5
Construction	157	1 475	1 632	9,6	1,3
Commerce et réparations	1 523	1 797	3 320	45,9	13,0
Transports	243	802	1 045	23,3	2,1
Activités financières	464	330	794	58,4	4,0
Activités immobilières	192	165	357	53,8	1,6
Services aux entreprises	1 338	1 943	3 281	40,8	11,4
Services aux particuliers	1 343	850	2 193	61,2	11,5
Éducation, santé, action sociale	3 637	1 191	4 828	75,3	31,1
Administrations	1 396	1 329	2 725	51,2	11,9
<b>Total</b>	<b>11 707</b>	<b>13 467</b>	<b>25 174</b>	<b>46,5</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, actifs occupés de 15 ans ou plus.  
 Note : résultats en moyenne annuelle.

*Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2006. In : Femmes et hommes. Regards sur la parité, op. cit., p. 143.*

<sup>8</sup> Les femmes indépendantes dans l'industrie et dans les services marchands représentaient 8,6 % du total des femmes actives en 2005, soit la moitié de la proportion d'hommes indépendants.

<sup>9</sup> Les entreprises créées par les femmes emploient moins de salariés que celle de leurs homologues masculins et leur activité se concentre fortement dans les secteurs du tertiaire (service à la personne, textile-habillagement ...).

« La réussite d'un homme, c'est d'être parvenu à gagner plus d'argent que sa femme n'a pu en dépenser », Sacha Guitry.

### **La fonction publique : quelques repères statistiques :**

Les femmes représentent :

- 50,8 % de l'effectif total de la fonction publique d'Etat et seulement 16,1 % des emplois de direction (notamment **12 % des préfets**, 19,6 % des sous-préfets, 24,9 % des directeurs de cabinet, **18 ambassadrices sur 179 en 2009**). Il n'y a pas de femme dans l'encadrement supérieur de la Cour de cassation. On compte une femme sur 7 au Conseil d'Etat et une sur 15 à la Cour des comptes.
- elles constituent 59,7 % de l'effectif total de la fonction publique territoriale et seulement 18 % des emplois de direction<sup>10</sup>.

### **La haute fonction publique n'est pas plus égalitaire que le secteur privé :**

Contrairement à une idée reçue, très répandue, la fonction publique n'assure pas davantage d'égalité entre les hommes et les femmes. Alors que les femmes représentent 57 % de l'ensemble du personnel de la fonction publique et 49 % des agents de l'Etat, elles ne représentaient que 12,5 % des emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat fin 2001. L'administration est également le siège de discriminations spécifiques liées aux règles statutaires. Conçues à l'origine pour établir une égalité entre les salariés, elles se révèlent pénalisantes pour les femmes. Par exemple, **les conditions d'âge (les limites d'âge pour les concours notamment) et d'ancienneté dans les déroulements de carrière**, peuvent s'avérer fortement contraignantes<sup>11</sup>. **L'obligation de la mobilité** est également en pratique une contrainte plus forte pour les femmes que pour les hommes en couple. Souvent les femmes y renoncent (concours internes de l'ENA, séjours postdoctoraux dans l'enseignement supérieur et la recherche ...), pénalisant ainsi leur carrière. La cooptation par les pairs, c'est-à-dire majoritairement par des hommes, tend au renouvellement des mêmes. Ces critères non dits constituent de solides verrous.

---

<sup>10</sup> Dans la fonction publique hospitalière, les femmes constituent 78,6 % du personnel non médical et 47,7 % des personnels médicaux. Elles représentent 16,3 % des chefs d'établissement, membres du corps des directeurs d'hôpitaux.

<sup>11</sup> Le vivier des fonctionnaires ayant déjà exercé des responsabilités et qui peuvent prétendre à des fonctions supérieures concerne la tranche des 30-45 ans. Or, les femmes, qui ont pris du retard dans leur carrière lors de la naissance de leurs enfants, sont décalées par rapport à ce profil-type, et il est souvent trop tard, après 45 ans pour accéder à des emplois supérieurs.

## RÉPARTITION DES AGENTS DE L'ÉTAT SELON LA CSP\*

(au 31 décembre 2005)

	Femmes		Hommes		Ensemble		Femmes (en %)
	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	Effectifs	Répartition (en %)	
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>613 982</b>	<b>53,3</b>	<b>457 830</b>	<b>40,4</b>	<b>1 071 812</b>	<b>46,9</b>	<b>57,3</b>
dont : cadres administratifs	40 128	3,5	51 050	4,5	91 178	4,0	44,0
prof. de l'enseignement sup. chercheurs	26 694	2,3	48 388	4,3	75 082	3,3	35,6
professeurs agrégés, certifiés et assimilés dont professeurs des écoles	496 161	43,1	258 977	22,8	755 138	33,0	65,7
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>215 795</b>	<b>18,7</b>	<b>326 914</b>	<b>28,8</b>	<b>542 709</b>	<b>23,7</b>	<b>39,8</b>
dont : instituteurs et assimilés	39 769	3,5	10 315	0,9	50 084	2,2	79,4
maîtres d'internat, surveillants d'externat	16 343	1,4	7 023	0,6	23 366	1,0	69,9
professions intermédiaires administratives	85 220	7,4	38 547	3,4	123 767	5,4	68,9
sous-officiers	23 771	2,1	169 192	14,9	192 963	8,4	12,3
<b>Employés</b>	<b>302 008</b>	<b>26,2</b>	<b>273 464</b>	<b>24,1</b>	<b>575 472</b>	<b>25,2</b>	<b>52,5</b>
dont : employés administratifs	192 556	16,7	47 027	4,1	239 583	10,5	80,4
personnels de service	64 779	5,6	26 173	2,3	90 952	4,0	71,2
personnels de la police et des prisons	18 578	1,6	106 974	9,4	125 552	5,5	14,8
hommes du rang	14 502	1,3	84 112	7,4	98 614	4,3	14,7
<b>Ouvriers</b>	<b>19 292</b>	<b>1,7</b>	<b>76 193</b>	<b>6,7</b>	<b>95 485</b>	<b>4,2</b>	<b>20,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 151 077</b>	<b>100,0</b>	<b>1 134 401</b>	<b>100,0</b>	<b>2 285 478</b>	<b>100,0</b>	<b>50,4</b>

Champ : agents civils et militaires de la fonction publique, hors établissements publics, hors emplois aidés.

\* CSP : catégorie socio-professionnelle

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, exploitation des fichiers de paie Insee. In : Femmes et hommes. Regards sur la parité, op. cit., p. 145.

## LES EMPLOIS DE DIRECTION ET D'INSPECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Emplois de direction et inspection	Effectifs au 31/12/2005		Nominations en 2005	
	Effectif	% de femmes	Effectif	% de femmes
<b>Principaux emplois à la décision du gouvernement</b>	<b>555</b>	<b>11</b>	<b>155</b>	<b>12</b>
Directeurs d'administration centrale et assimilés (1)	215	13	74	12
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	182	9	52	14
Préfets	123	7	21	14
Recteurs	35	14	8	0
<b>Autres emplois des administrations</b>	<b>3 095</b>	<b>17</b>	<b>800</b>	<b>18</b>
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs (2)	805	28	282	23
Chefs de services d'inspection générale	24	13	3	0
Trésoriers-payeurs généraux	110	9	9	11
Chefs de services déconcentrés (3)	2 156	14	506	16
<b>Emplois de direction de juridictions</b>	<b>534</b>	<b>15</b>	<b>89</b>	<b>21</b>
Dirigeants des juridictions nationales (4)	34	6	1	0
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales (5)	435	17	82	22
Présidents de TA et CAA (6)	39	13	6	0
Présidents de chambres régionales des comptes	26	12	0	0
<b>Total</b>	<b>4 184</b>	<b>16</b>	<b>1 044</b>	<b>18</b>

- 1 Directeurs, secrétaire général du Gouvernement, délégués Interministériels.  
 2 Autres emplois de direction d'administrations centrales.  
 3 Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.  
 4 Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes.  
 5 Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.  
 6 Présidents de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Source : ministère de la Fonction publique, DGAFP, enquête sur les emplois de direction des administrations de l'état et des juridictions. In : Femmes et hommes. Regards sur la parité, op. cit., p. 213.

« Une femme en public est toujours déplacée », Jean-Jacques Rousseau.

### La parité politique : quelques repères statistiques :

Les femmes représentent<sup>12</sup> :

- 51,4 % de la population française, soit 31,1 millions de personnes.

<sup>12</sup> Source : Observatoire de la parité : [www.observatoire-parite.gov.fr](http://www.observatoire-parite.gov.fr)

- 52 % de l'électorat ; 53 % des inscrits sur les listes électorales.
- 18,5 % des députés (2007) et 21,9 % des sénateurs (2008),
- 44,4 % des députés français au Parlement européen (2009),
- 47,6 % des conseillers régionaux, 3,8 % des présidents des conseils régionaux (2004),
- 12,3 % des conseillers généraux, 5,1 % des présidents des conseils généraux (2008),
- 35 % des conseillers municipaux et 13,8 % de l'ensemble des maires (2008),

Jürgen Habermas<sup>13</sup> analyse l'exclusion des femmes du pouvoir et sa spécificité. A la différence des autres dominations, dites de classe, l'exclusion des femmes ne concerne pas seulement la sphère publique (économique et politique), mais aussi la sphère privée, la domination masculine se poursuivant dans la famille.

La féminisation de la vie politique française suit une voie originale. Les femmes sont en proportion plus souvent ministres que députées<sup>14</sup>. Dans les autres pays européens, les femmes tirent leur légitimité de la voie parlementaire, alors qu'en France cela relève davantage d'un destin d'exception fait ou défait par la volonté présidentielle. La loi sur la parité, en 2000, a permis une féminisation de la base mais pas du sommet de la sphère politique. **93 % des maires des villes de plus 3 500 de habitants sont des hommes.** Fait rare en Europe, aucune femme en France n'a jamais présidé aucune des deux chambres du Parlement.

LES POURCENTAGES D'ÉLUES SELON LA CONTRAINTE PARITAIRE									
Mandat électoral ou fonction électorale	Avant la réforme constitutionnelle de 1999				Dernières élections				Variations
	Date	Total	Femmes	% F	Date	Total	Femmes	% F	
<b>Élections sous contrainte paritaire</b>									
Régionales	1998	1 880	517	27,5	2004	1 880	895	47,6	20,1
Européennes	1999	87	35	40,2	2004	78	34	43,6	3,4
Vice-présidence CR	1998	265	40	15,1	2004	338	126	37,3	22,2
<b>Élections sous contrainte paritaire partielle</b>									
Municipales	1995	497 208	107 976	21,7	2008	519 417	181 608	35,0	25,8
Législatives	1997	577	63	10,9	2007	577	107	18,5	7,6
Sénatoriales	1998	321	17	5,6	2006	343	71	16,9	11,3
Cantonales	2001	3 977	364	9,2	2006	4 003	493	12,3	3,1
<b>Élections et fonctions sans contrainte paritaire</b>									
Gouvernement	1997	28	10	35,7	2009	39	13	33,3	- 2,4
Maire	1995	36 555	2 751	7,5	2008	36 568	5 046	13,8	6,3
Présidence d'EPCI	2001	2 001	108	5,4	2004	2 463	136	5,5	0,1
Présidence CG	2001	99	1	1,0	2004	99	5	5,1	2
Présidence CR	1998	26	3	11,5	2004	26	1	3,8	- 7,7

CR : conseil régional  
Municipales : comprenant l'ensemble des municipalités.  
EPCI : établissement public de coopération intercommunale.  
CG : conseil général

Source : « Les modes de scrutin et la parité entre les femmes et les hommes », [www.observatoire-parite.gouv.fr](http://www.observatoire-parite.gouv.fr)

<sup>13</sup> *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1990.

<sup>14</sup> Elles représentaient 30 % du gouvernement Jospin en 1997, contre 11 % à l'Assemblée nationale. Le décalage persiste avec le gouvernement Fillon 2 : elles sont 35 % au gouvernement contre 20 % à l'Assemblée, en 2007.

## II) Quelques explications à ces inégalités :

« Elle est le centre autour duquel s'organisent les enfants et les domestiques, et, à ce titre, elle est une personne. Mais il suffit qu'elle s'échappe pour devenir aussitôt un rebelle et un révolutionnaire », Kant<sup>15</sup>.

L'école et la famille, dès l'enfance, orientent l'avenir des filles et des garçons.

- Dans la vie courante, la reconnaissance de la masculinité est fondée sur une identification positive forte, tandis que **la féminité est souvent définie par défaut**<sup>16</sup>.

- **Les femmes ont longtemps majoritairement adhéré au discours masculin dominant** (c'est le propre de toute idéologie). Les historiens ont maintes fois souligné cette « difficulté des femmes à dissoudre leur propre sentiment d'inaptitude »<sup>17</sup>. Les femmes s'autocensurent, par exemple en refusant de prendre des responsabilités professionnelles.

- « **Quand la science est au service de l'idéologie inégalitaire** »<sup>18</sup> : Aujourd'hui, une question fait florès dans les médias : « Le cerveau a-t-il un sexe ? ». Ce titre se fait l'écho de travaux publiés (principalement aux Etats-Unis<sup>19</sup>) dans des revues scientifiques (y compris les plus renommées) montrant des différences entre le cerveau des hommes et celui des femmes<sup>20</sup>. L'auteur dénonce une dérive vers l'utilisation abusive de la biologie pour expliquer les différences entre les groupes sociaux. Ce courant de pensée, le déterminisme biologique, a une longue histoire<sup>21</sup> : il conduit à reléguer au second plan les facteurs socioculturels et politiques et à minorer la part de l'acquis, au profit de celle de l'inné, dans les comportements humains. L'auteur lie cette appétence pour les explications biologiques à l'essor récent des biotechnologies : on tend de plus en plus à réduire le corps et l'esprit à des amas de molécules, gènes ou neurones.

**-La socialisation des enfants** : Elle manifeste entre autres au travers de **leurs jouets** qui les préparent à reproduire les rôles parentaux. Les jouets des garçons étaient traditionnellement associés à l'extérieur (vélos, voitures, avions, bateaux ...) alors que les filles sont reliées au foyer (pouponnage et travaux de ménage : poupées, kitchenette ...). Aujourd'hui, on note une réelle évolution : la catégorie du jouet « neutre » a augmenté (jeux d'éveil, de création ou de société, en plein essor). Cependant, les jeux vidéo offrent encore beaucoup d'avatars féminins caricaturaux.

Une analyse de **la littérature scolaire et enfantine** est éclairante. Les auteurs<sup>22</sup> analysent la liste des œuvres littéraires pour l'enseignement primaire, proposée en 2002, qui s'était accompagnée de textes officiels affichant des objectifs ambitieux en matière d'égalité des filles et des garçons. Elles pointent les contradictions entre le choix des œuvres et les ambitions du ministère de l'Education nationale. En effet, la très grande majorité des personnages dans les livres pour enfants sont masculins (pour les protagonistes et les figurants), ils occupent les premiers rôles (ils sont davantage présentés dans des situations

<sup>15</sup> « La femme doit être soumise, apprivoisée, et retenue au foyer, dans la pénombre douce des meubles luisants ».

<sup>16</sup> Le même principe a été appliqué aux enfants intersexués : ils étaient classés comme appartenant au sexe féminin, même en l'absence d'attributs positifs de la féminité (ovaires, utérus, formule chromosomique XX).

<sup>17</sup> Voir Georges Duby, Michelle Perrot, *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1991, tome II, p. 463.

<sup>18</sup> Extrait de Catherine Vidal, « Cerveau, sexe et idéologie », PUF, *Diogène*, n° 208, 2004.

<sup>19</sup> Cela conduit certains chercheurs américains à prôner l'utilisation de critères psychométriques, plutôt que les titres universitaires, pour évaluer les compétences.

<sup>20</sup> Mais aussi entre le cerveau des hétérosexuels et celui des homosexuels.

<sup>21</sup> Le XIX<sup>ème</sup> siècle était celui des mesures physiques du crâne ou du cerveau pour justifier la hiérarchie entre les sexes, les races et les classes sociales. Les critères actuels sont les tests cognitifs, l'imagerie cérébrale et les gènes.

<sup>22</sup> Carole Brugeilles, Sylvie Cromer, Nathalie Panissal, « Le sexisme au programme ? Représentations sexuées dans les lectures de référence à l'école », La Découverte, *Travail, genre et sociétés*, n°21, 2009.

héroïques : pompiers, militaires, vulcanologues, explorateurs, sportifs de haut niveau ... ou prestigieuses : pilotes d'avion, astronautes, chercheurs scientifiques, aventuriers...)<sup>23</sup>. « Comment transmettre des valeurs d'égalité aux petits garçons en leur donnant à voir des mondes où les partenaires féminines en position égalitaire sont rares ? ». Les petites filles manquent de modèles d'identification directs et sont renvoyées en creux à une place secondaire par leur nombre et par leur rôle ; elles sont aussi invitées à se projeter dans une vie adulte tournée vers la famille. Enfin, les hommes sont davantage montrés en train de travailler en équipe. On peut difficilement faire l'hypothèse que cette littérature enfantine n'ait aucune influence sur le choix des activités et professions futures.

**La presse** est également friande des stéréotypes liés aux identités sexuelles.

-**Les inégalités d'orientation** : selon Marie Duru-Bellat<sup>24</sup>, ce sont elles qui « modèlent les inégalités de carrière entre les sexes comme entre les groupes sociaux ». Malgré les évolutions dans les rôles des femmes dans la société, les choix d'orientation des filles et des garçons demeurent très différenciés. Dans l'UE, on constate également cette importante ségrégation entre les sexes selon les domaines d'études suivies : les filles représentent 55 % des effectifs de l'enseignement supérieur, mais seulement 24 % dans les filières ingénierie, 37 % pour celle des sciences, mathématiques et informatique. En revanche, les filles sont surreprésentées dans les filières sciences de l'éducation, santé et action sociale, lettres et arts, sciences sociales ou commerce et droit.

**Education** : Les filles représentent<sup>25</sup> :

- 56,4 % des effectifs universitaires,
- 39,5 % des effectifs des IUT,
- 42 % des effectifs des CPGE (76 % dans les CPGE littéraires, 29 % dans les filières scientifiques),
- 25 % des effectifs des écoles d'ingénieurs,
- 38,5 % des maîtres de conférences et 16 % des professeurs d'université ; 22,6 % des directeurs de recherche dans les grands organismes (CNRS, INSERM ...).

« Les filles sont absentes des filières porteuses : cela conduit à rendre prioritaire le combat pour l'égalité à l'école ».

---

<sup>23</sup> Tandis que les filles présentes sont plutôt ancrées dans la sphère privée, leur activité professionnelle est rare et de surcroît limitée à des domaines traditionnellement féminins. Elles sont présentées dans des fonctions subalternes (emplois d'appui, d'assistance et d'accueil : infirmières, aides-comptables, secrétaires, hôtesses ...), tandis que les hommes occupent plus fréquemment des métiers de direction ou d'encadrement (commandant, capitaine, directeur, chef ...).

<sup>24</sup> « Ecole de garçons et école de filles ... », *Diversité-ville, école intégration*, n° 138, 2004.

<sup>25</sup> Source : INSEE 2007.

**RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN UNIVERSITÉ PAR CURSUS ET DISCIPLINE  
EN 2006-2007**

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)	Effectifs	Femmes (en %)
Droit, sciences politiques	105 774	65,5	63 842	66,0	8 749	48,2	178 365	64,8
Sciences économiques, gestion	73 364	50,9	56 575	52,3	4 789	42,9	134 728	51,2
Administration économique et sociale	33 883	59,5	7 485	58,5	-	-	41 368	59,3
Lettres, sciences du langage	71 689	73,0	25 173	75,3	7 287	65,1	104 149	73,0
Langues	88 063	75,0	17 914	78,0	2 852	66,1	108 829	75,2
Sciences humaines, sociales	149 596	69,7	67 080	67,3	15 824	52,0	232 500	67,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines (1)	2 541	71,4	2 996	73,1	39	51,3	5 576	72,2
Sciences fondamentales et application	83 604	28,5	66 180	25,8	15 593	27,5	165 377	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 120	60,7	19 961	56,4	10 239	50,7	71 320	58,0
STAPS (2)	29 509	31,7	6 608	31,9	524	35,1	36 641	31,7
Pluri-sciences (1)	19 941	40,9	1 113	43,4	129	31,0	21 183	41,0
Médecine-odontologie	53 545	65,6	98 926	57,1	1 611	50,7	154 082	59,9
Pharmacie	11 655	64,9	19 033	68,3	602	56,3	31 290	66,8
IUT	113 769	38,7	-	-	-	-	113 769	38,7
Total France métropolitaine + Dom	878 053	57,4	452 886	56,7	68 238	46,9	1 399 177	56,7
Pourcentage par cursus		62,7		32,4		4,9		100

1 Les disciplines pluridisciplinaires ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

3 Y compris les formations d'ingénieurs en universités - 25 983 étudiants.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Dépp. In : Femmes et hommes. Regards sur la parité. INSEE, 2008, p. 129.

**- Des métiers sexués** : La féminisation de la population active ne s'est pas accompagnée d'une réelle mixité professionnelle. Les emplois féminins restent concentrés dans un petit nombre de métiers et de secteurs traditionnellement féminins. **Ce phénomène de concentration, ancien, semble même s'aggraver dans la période récente.** Ainsi, les six catégories socioprofessionnelles les plus féminisées rassemblaient 52 % des femmes en 1983 et 61 % en 2002. Elles travaillent majoritairement dans 10 familles professionnelles sur 84<sup>26</sup>. Ce phénomène se retrouve partout en Europe, y compris dans les pays scandinaves. Les femmes exercent souvent des tâches dont les hommes ne veulent pas, peu valorisées socialement. Mais le mouvement est double : des professions traditionnellement masculines se sont féminisées sans perdre de leur valeur sociale (magistrates, avocates, journalistes, médecins), et on assiste à une progression soutenue du nombre de femmes cadres ; tandis qu'à l'autre extrémité de la pyramide sociale, l'afflux de femmes actives s'est concentré sur les emplois non qualifiés du tertiaire.

« Le débouché actuel – et provisoire – de la féminisation du salariat n'est pas l'égalité des sexes, mais la liberté des femmes ».

**Les femmes opèrent davantage de transitions professionnelles** : Les naissances ont un effet très différencié sur la situation professionnelle des pères et des mères : 40 % des mères actives déclarent un changement professionnel lié à la naissance l'année suivante, soit 20 fois plus que les hommes. L'extension de l'APE (allocation parentale d'éducation) au deuxième enfant, en 1994, n'a fait qu'accentuer ce clivage, en rendant financièrement plus attractif le

<sup>26</sup> Les métiers de femmes sont : assistantes maternelles, enseignantes en classes maternelles, aides-soignantes ou infirmières, sages-femmes, psychologues et psychanalystes, secrétaires, archivistes, pharmaciennes et médecins salariés, et ce d'autant plus qu'ils sont au bas de la hiérarchie sociale.

retrait du marché du travail pour les moins diplômées. Les ajustements sur le marché du travail continuent à reposer davantage sur les femmes que sur leur conjoint.

**-L'inégal partage des tâches parentales et domestiques** pèse sur la carrière des femmes<sup>27</sup>.

**La vie familiale :**

- Une femme décède tous les trois jours sous les coups de son compagnon<sup>28</sup>.
- Le coût économique pour la société des violences commises au sein du couple est évalué à un milliard d'euros par an.

**ANNEXES :**

Annexe 1 :

**Évolution de la part des femmes dans la population active, Union européenne, 1983-2006 (en %)**

	1983	1987	1991	1995	1999	2003	2006
Union européenne (27 pays)	-	-	-	-	-	44,3	44,8
Union européenne (15 pays)	-	-	-	42,2	43,2	43,9	44,6
Allemagne	39,1	39,5	42,5	42,9	43,7	44,7	45,5
Autriche	-	-	-	43,5	43,9	44,8	45,6
Belgique	36,9	38,5	40,0	41,4	42,9	43,1	44,4
Danemark	45,5	46,0	46,6	45,5	46,4	46,4	47,0
Espagne	-	32,9	35,3	38,0	39,1	40,4	41,9
Finlande	-	-	-	47,9	48,0	48,0	48,4
France	41,9	43,3	44,3	45,6	45,9	46,3	46,7
Grèce	34,1	35,9	35,8	37,9	39,6	40,0	40,9
Irlande	31,1	32,8	34,1	37,6	40,3	41,7	42,4
Italie	34,1	35,6	37,1	37,0	38,4	39,4	40,2
Luxembourg	33,4	35,2	35,6	36,0	39,4	41,0	43,9
Pays-Bas	33,8	37,6	39,5	41,3	43,0	44,2	45,0
Portugal	-	41,8	43,8	45,0	45,2	46,2	46,6
Royaume-Uni	40,3	42,2	43,2	43,8	45,4	45,8	46,3
Suède	-	-	-	47,7	47,2	47,8	47,5

À partir de 1992, il s'agit des données concernant l'Allemagne réunifiée.  
Source : Eurostat, Enquêtes sur les forces de travail.

**Quelques repères chronologiques :**

**1789** : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : **la liberté et l'égalité des droits entre « les hommes » sont proclamées dès le 1<sup>er</sup> article.** L'emploi du neutre exclut spécifiquement les femmes de l'application du droit.

**1795** : un décret interdit aux femmes toute réunion politique (interdiction des clubs et des sociétés de femmes) et les rassemblements à plus de cinq dans la rue.

**1808** : Les filles et les femmes sont interdites dans l'enceinte des lycées nouvellement créés.

**1882** : deuxième loi Jules Ferry qui rend l'instruction primaire obligatoire pour les filles et les garçons.

**1907** : la loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

**1911** : Marie Curie, première femme Prix Nobel (chimie) ; puis seule femme à avoir reçu deux prix Nobel.

<sup>27</sup> 80 % des femmes s'occupent « le plus souvent » du repassage, 70 % de la préparation du repas, la moitié de l'aspirateur et des courses, de la vaisselle et de la tenue des comptes. La naissance d'un enfant accentue encore le déséquilibre du partage des tâches entre conjoints.

<sup>28</sup> Un homme décède tous les 13 jours, victime de sa compagne. Parmi les femmes responsables de morts violentes, une femme auteure sur deux subissait des violences, contre un homme sur 15.

**Années 1920** : ouverture aux femmes des lieux de formation scientifique, de la fonction publique et de l'enseignement supérieur.

**1924** : les programmes de l'enseignement secondaire et baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons.

**1936** : Léon Blum nomme trois femmes sous-secrétaires d'Etat : Cécile Brunshvicg à l'Education nationale, Suzanne Lacorne à la Protection de l'enfance et Irène Joliot-Curie à la recherche scientifique.

**21 avril 1944** : droit de vote et d'éligibilité des Françaises.

**1946** : l'égalité entre les sexes devient un principe constitutionnel. Le préambule de la Constitution précise que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

**1954** : la profession de notaire est ouverte aux femmes.

Les femmes n'auront le droit de gérer leurs biens propres et d'exercer une profession sans autorisation maritale qu'en **1965** (loi du 13 juillet sur les régimes matrimoniaux).

**1967** : **Loi Neuwirth** autorisant la contraception.

**Années 1970** : ouverture des dernières professions interdites aux femmes, celles des métiers des armes et de l'uniforme, apparition des premières responsables dans la police et les armées.

**1970** : abolition du devoir d'obéissance paternelle et maritale pour les femmes.

**1972** : Anne Chopinet, première polytechnicienne.

1975 : Loi Veil sur l'IVG.

**1997** : L'Orchestre philharmonique de Vienne accepte les femmes.

**Années 2000** : forte progression des femmes dans les métiers du droit, de la médecine et de l'enseignement.

**2000** : première loi française sur la parité.

2004 : accord national interprofessionnel relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle.

**2005** : Angela Merkel, première chancelière allemande.

**2007** : Ségolène Royal, première femme présente au second tour de la candidature à la présidence de la République française ; Patricia Russo devient la première PDG d'une entreprise du CAC 40 (Alcatel-Lucent).

**20 janvier 2010** : loi relative à représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Nadia HILAL.